



Présentation Messagerie Sécurisée

Journée identito vigilance

-

15 décembre 2023

Qu'est ce qu'une MSSanté ?



La MSS est une messagerie sécurisée de santé qui a pour but de sécuriser les échanges entre les professionnels de santé, du médico-social et social en assurant la traçabilité des échanges.

- Toutes les MSSanté existantes sont interopérables entre elles
- MSSanté rend possible la communication entre tous les professionnels du cercle de confiance quel que soit leur outil.
- La MSSanté permet également les échanges avec les personnes accompagnées sur MonEspaceSanté

Les avantages de la MSSanté

- Prévenez, informez ou alertez vos collègues facilement ;
- Recevez les données sensibles ;
- Protégez les données confidentielles ;
- Protégez votre responsabilité professionnelle ;
- Annuaire national commun.

Les obligations réglementaires de l'échange de données personnelles

Article L1111-7 du Code de la Santé Publique (CSP)

La notion de données de santé comprend celles qui sont des données de santé par nature (antécédents médicaux, maladies, etc..) mais aussi celles qui, du fait de leur croisement avec d'autres données ou en raison de leur destination, deviennent des données de santé en ce qu'elles permettent de tirer une conclusion sur l'état de santé d'une personne (croisement d'une mesure de poids avec d'autres données, etc..).

Article L1110-4 du Code de la Santé Publique : modalités des échanges au sein de l'Espace de Confiance :

- L'échange de donnée de santé à lieu entre des professionnels habilités par la loi
- Seules les informations strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou au suivi médico-social et social du patient peuvent être échangées.
- Le patient doit être informé de l'échange de ses données de santé personnelles

Article R1110-2 : professionnels habilités à échanger des données de santé à caractère personnel dans le cadre de la prise en charge d'un patient :

- Professionnels de santé : médecin, pharmaciens, sage-femmes, masseur-kiné, etc
- Professionnels à usage de titre : chiropracteurs, psychothérapeutes, psychologues, ostéopathes, etc.
- Professionnels du médico-social, du social et autres : assistants de services sociaux, accompagnants éducatifs et sociaux, assistants maternels...

Des Boites aux lettres sécurisées pour tous les usages

BOITE NOMINATIVE

Boîte aux lettres personnelle, accessible aux professionnels de santé et du social ou médico-social. Elle est associée au numéro RPPS ou ADELI du professionnel.

BOITE ORGANISATIONNELLE

Boîte aux lettres accessible à plusieurs professionnels. Avantages : permettre à plusieurs personnes d'une même structure ou d'un même service de partager une BAL, de l'information et de recevoir l'ensemble des données relatives à la prise en charge des personnes accompagnées.

BOITE APPLICATIVE

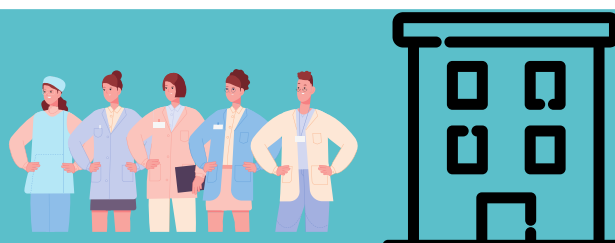
Boîte aux lettres destinée aux envois automatisés de document, à partir du logiciel de la structure (DUI).

En pratique



Boite personnelle, utilisée par un seul professionnel habilité

`prenom.nom@adapei.mssante.fr`



Boite de service, pouvant être utilisée par plusieurs professionnels d'un même service

`maslerosier.educateurs@adapei.mssante.fr`



Boite permettant essentiellement des envois automatisés depuis un logiciel métier

`noreply.maslerosier@adapei.mssante.fr`

Bien définir les usages pour savoir qui équiper

Quelques pistes pour identifier les usages :

- Lister les échanges non sécurisés qui contiennent des données sensibles et devront basculer sur messagerie sécurisée.
- Identifier les partenaires comme les pharmacies, les médecins traitants...
- Identifier les professionnels prioritaires à équiper de MSS.

Pour vous aider dans l'identification des usages, nous avons mis à disposition sur le site du GCS SARA une bibliothèque de cas d'usages.



Étape très importante pour donner du sens au déploiement de l'outil et pour la compréhension

Les démarches pour obtenir des BAL pour ma structure

Ma structure / mon service est éligible à la MSSanté et je souhaite utiliser une boîte aux lettres (BAL) organisationnelle.

- Je choisis un opérateur de Messagerie Sécurisée de Santé et je me rapproche de ce dernier pour connaître les modalités d'accompagnement et de création de comptes.
- J'identifie les professionnels qui auront besoin de BAL et je vérifie qu'ils ont un numéro RPPS
- Pour les professionnels n'ayant pas encore de numéro RPPS, je les enregistre dans le portail RPPS +

Le RPPS +



COMPRENDRE LE RPPS

Le Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de Santé (RPPS) est le répertoire unique de référence d'identification des professionnels de santé et du médico-social. Chaque professionnel a un numéro RPPS à 11 chiffres qui donne accès à une e-cps ou carte numérique. Le numéro RPPS suit le professionnel tout au long de sa vie professionnelle.

Cela donne accès



Messagerie Sécurisée de Santé



Dossier Médical Partagé



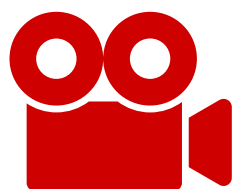
Dossier Usagé Informatisé



Pour les professionnels qui ont un rôle dans le parcours de l'usagé et besoin d'accéder à des données sensibles et qui ne sont pas enregistrés par les Ordres ou l'ARS



C'est l'employeur qui doit enregistrer le professionnel au travers du portail RPPS+ afin de lui attribuer un numéro RPPS



[Ici](#) vous trouverez le lien d'une vidéo qui explique l'intérêt du RPPS +



[Ici](#) vous trouverez le lien d'une vidéo qui expose le fonctionnement du portail RPPS +

Les spécificités de la MSS MonSisra

MonSisra est la solution de messagerie sécurisée financée par l'agence régionale de santé (ARS) d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Service régional gratuit

(porté et financé par l'ARS ARA)

Messagerie instantanée

(discussions en temps réel ou différé)

Envoi facilité depuis les outils métier

(imprimante virtuelle pour application)

Usage quotidien

sans carte CPS

Appels vidéo,

notamment pour la téléexpertise

Portail d'accès aux services e-santé

sans réauthentification



Messagerie MSSanté et portail d'accès aux services e-santé de la région

Fonctionnalités



- ➔ **Messagerie sécurisée de santé** labellisée MSSanté
 - Discussion instantanée, réception et envois de documents, photos...
 - imprimante virtuelle permettant de faciliter les envois de documents
 - adresse MSSanté créée automatiquement et publiée dans l'annuaire national
 - intégration automatiquement des documents reçus dans le dossier patient de son logiciel métier, si ce dernier propose cette fonctionnalité
- ➔ **Outil de télémedecine**
- ➔ **Portail des outils numériques régionaux**

Accès

- ✓ En ligne sur :
www.sante-ra.fr/messagerie
- ✓ [Application MonSisra](#) à télécharger sur son poste de travail ou sur smartphone / tablette

Modes de connexion :

- ✓ Carte CPS
- ✓ Identifiants de connexion
- ✓ Authentification par compte local en établissement (si celui-ci le permet)